

GUIDE PRATIQUE DE LA DRÔME



assembleur de
compétences au service
des associations

Ce guide est produit et diffusé gratuitement dans le cadre du partenariat entre :

→ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme (DDCS 26)

et

→ Le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (CRIB)

→ L'association Drôme Profession Sport et Animation (DPSA)

Vous pouvez vous le procurer en vous adressant directement à la DDCS 26 ou à DPSA.

Les mises à jour sont à consulter sur le site :

www.guidepratiqueasso.org

GUIDE PRATIQUE DE L'ASSOCIATION

- **Site internet** : www.guidepratiqueasso.org

Important : Ce guide n'est pas un ouvrage juridique. Il s'agit d'un guide de primo information en direction du plus grand nombre. Il a été mis sous presse début octobre 2015 et réimprimé en septembre 2016. Il ne prend pas en compte les mesures législatives intervenues après fin 2015. Aussi, nous vous recommandons de vous reporter à notre site internet pour les mises à jour annuelles.

- **Éditeur** : FAL Éditions, association loi 1901 - 9 rue des Olivettes - 44041 Nantes CEDEX 1

- **Courriel** : faleditions@laligue44.org

Cette 11^{ème} édition a été rédigée par Sophie Guérin, responsable adjointe vie associative Ligue de l'enseignement - FAL 44, par Aurélien Chauvet, Marion Truchot et Sandrine Brard, chargé.e.s de mission vie associative Ligue de l'enseignement - FAL 44, par Florence Lacaze, Directrice Générale Adjointe Ligue de l'enseignement - FAL 44.

- **Remerciements** : François Goizin et Charles Aymeric Caffin, DJEPVA - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Cédric Mazière, Ligue de l'enseignement national et l'ensemble de nos relecteur.trices.

- **Conception graphique et mise en pages** : Alexandre Gourdon : www.solexgraphisme.fr

- **Édition** : FAL Editions / septembre 2016 / ISBN : 978-2-9533993-2-5 / dépôt légal : à parution.

- **Imprimerie** : Print'Ouest - Bouaye

Toute reproduction intégrale ou partielle est interdite, sauf accord écrit de l'éditeur (loi du 11 mars 1957 - code de la propriété intellectuelle).

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme (DDCS 26)**, créée dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, fait partie des nouveaux services déconcentrés de l'Etat à compétence interministérielle.

Elle regroupe la partie sociale de l'ancienne Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS), l'ancienne Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), la Délégation aux Droits des Femmes, les personnels des préfectures intervenant sur les associations, l'accès au logement ou la politique de la ville.

Ses missions sont principalement orientées vers l'insertion sociale et la lutte contre l'exclusion et les discriminations dans l'objectif de renforcer le lien social, la citoyenneté et de réduire les inégalités. Elle exerce donc ses missions en direction des personnes les plus démunies et les plus fragiles, mais aussi en direction des jeunes par la promotion d'actions éducatives et de soutien de leurs projets, en faveur des territoires, de la promotion de la vie associative ainsi que des pratiques sportives.

Pour remplir ces missions, elle dispose de trois services :

- le service Jeunesse et Politique de la Ville,
- le service des Politiques de Solidarité,
- le service Sport et Vie Associative.

Dans ce cadre, la Direction Départementale de la Cohésion sociale de la Drôme au titre de sa délégation départementale à la vie associative assure l'animation d'un réseau de structures et personnes ressources composé :

- des services « association » de la préfecture, sous-préfectures et des différents services de l'Etat concernés par la vie associative dans le cadre de la mission interministérielle à la vie associative,
- des points d'appui de la vie associative, lieux d'accueil des associations. Dans ces lieux vous pouvez trouver :
 - Un lieu d'écoute, d'information et de conseil, animé par des professionnels,
 - Des outils pour accompagner les bénévoles.

Elle veille également à l'accompagnement de la vie associative avec comme missions :

- Offrir aux associations un lieu de renseignement sur la vie associative,
- Accueillir, écouter, informer et conseiller les responsables d'association sur leurs droits et obligations,
- Orienter vers les services spécialisés.

Drôme Profession Sport Animation (DPSA) est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié du monde associatif drômois, quel qu'il soit.

DPSA offre un soutien gratuit aux associations :

- un espace de documentation en accès libre assisté : ouvrages et revues associatifs, outils documentaires de base,
- un accompagnement des bénévoles dans leur rôle de dirigeant : conseil en matière de gestion d'associations : responsabilité, statut, finances, comptabilité, fiscalité, projet associatif, relations salariés bénévoles,
- un accompagnement des bénévoles dans leur rôle d'employeur : accompagnement social et gestion du personnel, pérennisation des emplois aidés, diagnostic social,
- une aide à la rédaction des actes et dossiers « administratifs » : pour tous les dossiers à remplir, Drôme Profession Sport Animation peut accompagner les associations,
- un espace de confrontation et d'échanges : la mutualisation des expériences au service de tous,
- un réseau de partenaires : Drôme Profession Sport Animation met à votre disposition l'ensemble de son réseau associatif et institutionnel et vous propose même de vous former gratuitement au travers de journées ou de soirées de formation spécialement mises en place pour les bénévoles, aux « quatre coins du département ».

Drôme Profession Sport Animation, labellisée « Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) » de la Drôme », s'engage à répondre à toutes les questions ou à orienter les associations vers le partenaire compétent sous 48 heures.

N'hésitez donc pas à contacter DPSA !

Aujourd'hui, la DDCS 26 est un interlocuteur identifié pour les collectivités territoriales, la CAF ou les associations. Elle est accompagnée dans cette mission par le CRIB de l'association de DPSA et les autres points d'appuis à la vie associative.

Abordant toutes les questions que se posent les responsables associatifs et les bénévoles, ce guide présente l'ensemble des structures et des organismes ressources en Drôme qui accompagnent les associations dans leurs démarches et leur vie quotidienne.

→ INTRODUCTION

LES SERVICES DE L'ÉTAT

Vous souhaitez créer, modifier, dissoudre une association ; selon le siège social de l'association, vous pouvez prendre contact avec les services suivants :

→ **ARRONDISSEMENT DE VALENCE :**

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme
Bureau des associations 33 avenue de Romans BP 2108 26021 Valence cedex
Correspondante : Christine Dionisi Téléphone : 04 26 52 22 61 (ligne directe),
Accueil téléphonique de 14h à 16h du lundi au jeudi.
Réception du public : du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30.
Contact : ddcs-associations@drome.gouv.fr

→ **ARRONDISSEMENT DE DIE :**

Sous-préfecture de Die
Place de la République, 26150 Die
Correspondante : Catherine Breyton Téléphone : 04 75 22 47 36 (ligne directe)
Réception du public : du lundi au jeudi 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Le vendredi de 9h à 11h30
Contact : catherine.breyton@drome.gouv.fr

→ **ARRONDISSEMENT DE NYONS :**

Sous-préfecture de Nyons,
4 avenue de Venterol 26110 Nyons
Correspondante : Marie Josée Dufour Téléphone : 04 75 26 50 49
Réception du public : lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mardi et mercredi de 9h à 12h
Contact : marie-josee.dufour@drome.gouv.fr

LE PORTAIL « SERVICE PUBLIC – ASSOCIATIONS » :

Ce portail donne accès à de nombreux services aux associations à l'adresse suivante :

www.service-public-associations.fr

La création d'un compte « association » est simple. Une fois validé, chaque compte propose, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur tout support :

- 1- un espace confidentiel et sécurisé de stockage d'informations qui permet notamment le pré-remplissage des démarches administratives et une information personnalisée,
- 2- un fil d'activité personnel et interactif pour suivre l'état d'avancement des démarches en cours et échanger avec l'administration,
- 3- un porte-documents utilisable pour stocker des pièces et des justificatifs réutilisables dans les démarches et aussi recevoir des attestations de l'administration.

Ce nouveau portail donne accès à E-crédation, service en ligne permettant de déclarer la création d'une association, et à E-modification, service en ligne qui permet de déclarer les modifications (statuts, dirigeants,...) intervenant dans la vie de l'association, toutes ces démarches étant réalisées sous format dématérialisé.

Vous pouvez aussi consulter les sites internet publics suivants :

www.service.public.fr

www.associations.gouv.fr

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

Vous souhaitez embaucher un salarié, vous recherchez des informations sur le chèque emploi association (CEA) et le GUSO (guichet unique spectacle vivant) :

→ UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ALLOCATIONS FAMILIALES - DRÔME (URSSAF DRÔME)

Place Dunkerque, Valence

Adresse postale : URSSAF Rhône-Alpes TSA 61021 69833 St Priest Cedex 9

Téléphone : 3957

Accueil téléphonique : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil physique au siège sur rendez-vous

Vous avez des questions, vous recherchez des informations dans le domaine de l'emploi, du personnel, vous souhaitez employer une personne :

→ DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - DRÔME (DIRECCTE unité territoriale de la Drôme) Service renseignements Droit du travail

70 avenue de la Marne BP 2121 26021 Valence CEDEX

Permanence Public (sans rendez-vous) : tous les matins de 8h45 à 11h45

Téléphone : 04 75 75 21 00 tous les après-midi de 13h15 à 16h45 sauf le jeudi

Contact : rhona-ut26.renseignements@direccte.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr

Vous vous questionnez sur les impôts et taxes concernant les associations :

→ DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES - DRÔME (DDFIP de la Drôme)

Correspondante : Myriam Braik

20 avenue président Herriot 26000 Valence

Téléphone : 04 75 44 84 60

Contacts : ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr

Vous souhaitez améliorer vos compétences de dirigeant bénévole et échanger sur vos pratiques avec d'autres bénévoles issus du mouvement sportif :

→ DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA DRÔME SERVICE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Formation des bénévoles du sport

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et 14h à 16h30

Tél : 04 26 52 22 80

Contact : ddcs@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr

→ INTRODUCTION

ORGANISMES CHARGÉS D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC :

Vous souhaitez vous informer sur les obligations pour l'utilisation de la musique au cours des manifestations organisées par les associations (bal, concert, repas, kermesse) :

→ SOCIÉTÉ DES AUTEURS COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE (SACEM)

157 Avenue Maurice Faure CS 20520 26005 Valence

Téléphone Standard : 04 86 06 31 60

Accueil physique au siège :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Contact : dl.valence@sacem.fr

www.sacem.fr

POINTS D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE

Vous êtes désireux d'être accompagné, informé, formé et conseillé sur la création et la gestion des associations, adressez-vous aux points d'appui à la vie associative présents sur le territoire :

→ LE CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATIONS POUR LES BÉNÉVOLES DE LA DRÔME (CRIB)

Drôme Profession Sport Animation
Maison des bénévoles du sport Drôme-Ardèche
71 rue Latécoère
26000 Valence
Téléphone : 04 75 75 47 63
Contact : crib26@mbsport.fr

→ LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA DRÔME (ASSOCIATIONS SPORTIVES) :

Maison des bénévoles du sport Drôme-Ardèche
71 rue Latécoère
26000 Valence
Téléphone : 04 75 75 47 50
Contact : cdos@mbsport.fr
drome.franceolympique.com

Vous avez moins de 18 ans et vous souhaitez réaliser un projet, vous voulez créer votre Junior Association :

→ LES M.J.C EN DRÔME-ARDÈCHE UBD

1 rue Paul Langevin
07130 Saint Péray
Téléphone : 04 75 78 60 90
Contact : mjc2607@gmail.com
www.mjc-dromardeche.org

Vous souhaitez améliorer la conduite de votre projet ou la gestion de vos activités.
Vous vous interrogez sur le maintien de vos emplois.
Vous avez besoin d'un conseil extérieur professionnel :

→ LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

INITIATIVE 26/07, structure porteuse du DLA peut vous apporter des réponses.
Parc du 45ème parallèle
9 rue Olivier de Serres
26300 Châteauneuf sur Isère
Téléphone : Nathalie Lefebvre au 04 75 70 06 94
Contact : info.tpe@initiative2607.fr
www.initiative2607.fr

